



## Donation époux universelle

Par **momo**, le **07/08/2009** à **18:10**

*Bonjour,  
mon mari est décédé récemment, nous avons fait une donation universelle, quel est le document à faire dans l'urgence, le notaire me parle d'un acte coût environ 700 euros ( obligatoire) qui me donne quoi en plus !!!! actes notariés 5000 euros!!!! suis je obligée de payer cette somme je croyais que la donation nous protégeais  
dois je préciser la quotité " qu'est ce que cela veut dire " ?  
je suis perdue dans toutes ces tracasseries administratives je n'ai pas les moyens de payer une telle somme  
cordialement*